



Intérim et chômage technique lié au coronavirus

Par **chocho2020**, le **04/04/2020 à 14:33**

Bonjour,rnrnMaçon en Intérim, je ne travaille plus car le chantier a été suspendu à cause du coronavirus. Je n'ai pas perçu le chômage technique. Est-ce normal ?rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **30/04/2020 à 18:59**

Bonjourrn Le dispositif d'activité partielle (« chômage partiel ») permettant de compenser les difficultés économiques d'une entreprise, s'applique pour les salariés intérimaires . Leur contrat de travail est suspendu et ils perçoivent une indemnité compensatrice versée par l'employeur.rnVotre société d'intérim peut vous renseigner.

Par **morobar**, le **30/04/2020 à 19:06**

Bonjour,rnrnAttention car on ignore les dates de mission, et il est possible qu'on soit en face d'un chômage "normal" indemnisé par Pole emploi relatif à l'emploi d'un personnel intérimaire entre 2 missions.